



Doc. 14787
22 janvier 2019

Compatibilité de la charia avec la Convention européenne des droits de l'homme: des États Parties à la Convention peuvent-ils être signataires de la «Déclaration du Caire»?

Amendement¹ n° 22

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans le projet de résolution, paragraphe 12, supprimer les mots:

« , ainsi que la Jordanie, le Kirghizstan, le Maroc et le Conseil National Palestinien, tous signataires de la Déclaration du Caire de 1990 ».

1. 2019 - Première partie de session

